



CCAS

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

1 – Objectifs et obligations légales

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'une délibération du Conseil d'administration.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire :

- son contenu porte sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes ainsi que sur la structure de la dette
- il doit faire l'objet d'une délibération spécifique
- le rapport est transmis par le CCAS de la ville au président de la Communauté d'Agglomération dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.
- Il est mis à disposition du public dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

2 – Cadre de l'élaboration du budget 2023

Le CCAS intervient dans plusieurs domaines :

✓ ACTIONS EN FAVEUR DES AINÉS

Une somme sera prévue au budget 2023 pour couvrir les dépenses relatives à l'organisation des actions suivantes :

- Repas de l'âge d'or
- Colis de Noël distribué aux personnes de plus de 75 ans et celles résidant en EHPAD : en 2022, dépense de 6 322€
- Après-midi récréatif pour les séniors : cette animation était imputée sur le budget principal en 2022 mais à compter de 2023, il est plus cohérent de basculer cette dépense sur le budget du CCAS.

✓ AIDES

Les aides sociales sont allouées aux particuliers et se décomposent ainsi :

- Bons alimentaires ou carburant : 2 779€ en 2022
- Aides au chauffage : 11 031€ en 2022
- Aides au paiement de factures : 8 968€ en 2022

Soit un total de 22 778€ en 2022

En 2023, le budget des aides sociales s'élèvera à 27 400€

✓ **SUBVENTIONS**

En 2022, le CCAS a versé 5 050 € de subvention de fonctionnement aux associations. En 2023, le budget s'élèvera à 5 500€.

✓ **LA SEMAINE BLEUE**

Durant la 1^{ère} semaine d'octobre 2023, une animation sera conduite par Soliha (truck logement adapté)

✓ **ATELIERS NUMERIQUES**

L'association « Familles rurales » d'Etoile propose à compter du 10 mars 2023 des ateliers gratuits d'initiation au numérique, pour toute personne de plus de 55 ans. Le but est de se familiariser avec l'informatique.

✓ **ATELIER DINER DE FETES**

En 2022, l'association Silver Fourchette a organisé pour les plus de 60 ans, des communes d'Etoile, Montmeyran, Portes Les Valence et Beauvallon, un « Atelier dîner de fêtes » dans le cadre du « Parcours Alimentation et Petits Budgets ». Un chef et une diététicienne ont fait découvrir des recettes de fêtes épatantes et pas chères en collaboration avec le CCAS.

✓ **CCAS ET L'ADMR**

Silver FOURCHETTE va proposer en 2023 pour 5 personnes de chaque structure un atelier dans un camion cuisine où les participants pourront fabriquer un repas diététique. Il sera dégusté ensuite à la salle Estrella par 15 invités plus les 10 personnes participant à l'atelier.

✓ **ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS)**

Les CCAS doivent procéder à une analyse des besoins sociaux au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux. Cette analyse consiste en un diagnostic sociodémographique à partir de données d'observation sociale du territoire. Cette analyse a été réalisée en 2022.

✓ **SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET PRINCIPAL**

En 2023, la subvention d'équilibre du budget principal sera augmentée de 5 000€, soit 50 000€ en 2023 contre 45 000€ en 2022, afin de financer l'après-midi récréatif qui était imputé en 2022 sur le budget principal.